



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
14 octobre 2002
Français
Original: russe

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 octobre 2002, à 10 heures

Président : M. Maitland (Afrique du Sud)

Sommaire

Point 75 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-62725 (F)



La séance est ouverte à 10 h 05.

Point 75 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*) (A/57/20 et A/57/213)

1. **M. Requeijo Gual** (Cuba) dit que les activités liées à l'utilisation de l'espace ont une influence croissante sur divers aspects de la vie de la société. L'enthousiasme pour l'espace a suscité l'imagination créatrice de millions de personnes et a encouragé la mise au point de techniques nouvelles qui permettent d'améliorer les conditions de vie de l'humanité. En particulier, les données météorologiques obtenues par des satellites permettent d'améliorer les prévisions, de réduire le nombre de victimes et l'ampleur des dégâts en cas de catastrophe naturelle, ainsi que de prévenir la désertification qui résulte des changements climatiques.

2. Cuba réaffirme que l'espace extra-atmosphérique doit rester le patrimoine commun de l'humanité et trois principes fondamentaux doivent gouverner les activités des États concernant son exploration et son utilisation.

3. Le premier de ces principes, c'est qu'il faut réserver l'espace à des fins exclusivement pacifiques en renforçant la coopération internationale et en facilitant l'essor économique de tous les pays dans l'intérêt d'un développement véritablement durable, ce qui suppose que les pays plus développés en matière spatiale assurent le transfert des techniques spatiales avancées aux pays moins développés à cet égard. Dans ce contexte, Cuba rejette la tentative de réviser les principes régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace sans tenir compte des intérêts de tous les États, en particulier des pays en développement.

4. Deuxièmement, Cuba s'élève résolument contre les plans qui visent une course aux armements dans l'espace, compte tenu en particulier des nouvelles doctrines militaires qui prévoient la mise au point et le déploiement dans l'espace de nouveaux systèmes coûteux de destruction dans le but d'instaurer l'hégémonie des plus forts sur le reste des habitants de la planète. Pour cette raison, la délégation cubaine réitère sa profonde inquiétude quant au fait que certaines puissances nucléaires continuent de bloquer les négociations menées dans le cadre de la Conférence de désarmement en vue de l'élaboration d'un instrument international destiné à prévenir la course

aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, il est crucial que l'on établisse, en tant que premier pas pratique, un moratoire sur le déploiement d'armes dans l'espace, en attendant que la communauté internationale parvienne à un accord sur cette question.

5. Troisièmement, Cuba pense, elle aussi, que le régime juridique qui régit actuellement les utilisations de l'espace ne peut pas garantir la prévention d'une telle course aux armements, et qu'il est urgent d'élaborer de nouveaux mécanismes garantissant l'observation et la vérification du régime juridique existant.

6. Cuba préconise le renforcement du Comité des applications pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses deux sous-comités en élargissant sa composition et, à ce propos, soutient la demande de l'Algérie et de la Jamahiriya arabe libyenne de devenir membre du Comité.

7. Cuba attache une grande importance à l'élaboration d'une stratégie permettant de réduire au minimum les conséquences négatives des débris spatiaux. Le problème de la collision d'objets spatiaux mérite une attention soutenue, surtout lorsqu'ils sont dotés de sources d'énergie nucléaires, de même que la détermination de la responsabilité de leurs propriétaires.

8. Cuba réitère l'importance qu'il y a à renforcer la coopération internationale et régionale en matière de recherche spatiale. Cette coopération ne peut pas être limitée à un groupe de pays développés. Il faut faire en sorte que les techniques spatiales soient utilisées au maximum aux fins du développement de l'humanité, de la protection de l'environnement et de la mise en place d'un développement véritablement durable dans une ambiance de paix et de prospérité de toute l'humanité. Cuba est prête à faire une contribution majeure à de telles activités.

9. **M. Tarasenko** (Fédération de Russie) dit que conformément aux dispositions de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, la Fédération de Russie préconise l'élaboration d'une convention globale unique en matière de droit spatial, car ce n'est que dans le cadre d'une telle convention qu'il est possible d'apporter des solutions généralement acceptables à des questions qui n'ont toujours pas été réglées par consensus, et d'ériger au rang de normes juridiques obligatoires certains principes énoncés dans des documents sous forme de recommandations.

L'élaboration d'une telle convention permettrait de concrétiser les dispositions des principaux traités internationaux en matière spatiale, étant donné la diversification des activités spatiales.

10. La Fédération de Russie estime que l'évolution de la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et des utilisations de l'espace exige que l'on réexamine la question de la création d'une organisation spatiale mondiale. Les décisions de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) traduisent l'ampleur des tâches qui se posent à la communauté internationale dans ce domaine.

11. L'orateur souligne que l'espace ne doit pas devenir une source de nouvelles menaces pour l'humanité. Au contraire, il peut et doit aider à faire face aux défis et menaces nouveaux.

12. En avril 2001, on a organisé à Moscou sous la devise « L'espace sans armes -- un domaine de coopération pacifique au XXI^e siècle » une conférence internationale sur la prévention de la militarisation de l'espace. La Fédération de Russie tient à faire de cette devise une réalité; elle est prête dès à présent à passer à des mesures pratiques à cet égard.

13. À la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, la Fédération de Russie a proposé de commencer l'élaboration d'une convention interdisant le déploiement d'armes dans l'espace, ainsi que le recours ou la menace de la force contre des objets spatiaux. Un premier pas pratique vers la réalisation de cet objectif pourrait consister à instaurer un moratoire sur le déploiement d'objets militaires dans l'espace. La Fédération de Russie est prête à prendre immédiatement un tel engagement si les autres principales puissances spatiales adhèrent à un tel moratoire.

14. Les initiatives russes présentées à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale ont été reflétées dans le projet sino-russe intitulé « Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux » (CD/1679).

15. Quelques jours plus tôt, la Fédération de Russie a lancé une nouvelle initiative destinée à renforcer la transparence et la confiance en matière spatiale en se

déclarant prête à communiquer en temps utile des renseignements sur ses plans de lancement d'objets spatiaux, leur finalité et leurs principaux paramètres.

16. Pour terminer, l'orateur exprime l'espoir que les nouvelles utilisations potentielles de l'espace seront employées au service de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale et du développement durable de toute l'humanité.

17. **M. Sherba** (Ukraine) dit que son pays attache une grande importance au rôle et aux activités du Comité et prend connaissance, en le remerciant, de son rapport et de ses recommandations.

18. En 2002, l'Europe et d'autres régions du monde ont été frappées par des catastrophes naturelles qui ont causé des dégâts énormes. On n'a pas encore déterminé la probabilité de catastrophes susceptibles de menacer l'existence même de la civilisation humaine. Il faut mettre au point des méthodes plus efficaces pour réduire les débris spatiaux et d'étudier plus à fond les effets de l'activité solaire sur la vie de l'homme. La coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace joue un rôle de plus en plus important dans la solution de ces problèmes.

19. Figurant parmi les principales puissances spatiales, l'Ukraine a toujours soutenu les efforts de l'ONU qui visent à instaurer un dialogue mondial sur les principaux aspects de l'activité spatiale. La délégation ukrainienne soutient pleinement les recommandations du Comité tendant à créer, sous l'égide de l'ONU, des centres régionaux pour la science et la technologie spatiales.

20. En 2002, 10 % de tous les objets spatiaux lancés dans le monde l'ont été grâce à des fusées porteuses ukrainiennes. L'Ukraine demeure disposée à offrir son potentiel en matière de projets spatiaux. À titre d'exemple de sa coopération, on peut citer l'utilisation de fusées porteuses ukrainiennes pour le programme « Start maritime » et d'autres projets de lancement de satellites, l'utilisation du centre de recherches spatiales à Evpatoria pour des projets internationaux, la mise au point du satellite russo-ukrainien « Sitch-1M », et la rédaction d'un ouvrage analytique en plusieurs volumes intitulés « Le droit spatial international ».

21. La délégation ukrainienne note avec satisfaction que, conformément à la résolution 56/51 du 10 décembre 2001, le Sous-Comité juridique a examiné la Convention relative aux garanties internationales

portant sur des matériels d'équipement mobiles et l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux. Ces instruments peuvent faciliter sensiblement le développement des activités commerciales dans l'espace. De l'avis de l'orateur, cette question devrait rester inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité à sa quarante-deuxième session en 2003.

22. La délégation ukrainienne pense, elle aussi, que le Sous-Comité juridique devrait examiner la question de savoir s'il est opportun et souhaitable d'élaborer une convention universelle de droit spatial. La Grèce, la Chine et la Fédération de Russie ont déjà soumis au Sous-Comité une proposition à cet effet (A/AC.105/C.2/L. 236). De la vie de la délégation ukrainienne, une telle convention permettrait de combler les lacunes existant dans le droit spatial international actuel, et l'élaboration d'une telle convention conduirait le Sous-Comité à tirer au clair les conséquences juridiques du développement impétueux des activités spatiales contemporaines.

23. La délégation ukrainienne estime que les aspects juridiques de l'élimination des débris spatiaux mérite également de retenir l'attention du Sous-Comité juridique. Elle apprécie hautement l'analyse effectuée par le Centre européen de droit spatial et pense qu'elle pourrait servir de point de départ pour les travaux futurs du Sous-Comité.

24. Pour terminer, l'orateur réitère l'attachement de l'Ukraine au renforcement et à l'élargissement de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace afin que leurs fruits servent à améliorer le bien-être de l'humanité.

25. **M. Suman** (Inde) dit que l'Inde note avec satisfaction les progrès accomplis par le Comité à sa quarante-cinquième session et les efforts fructueux qu'il a déployés les dernières années en faveur de la coopération internationale en matière spatiale.

26. L'Inde demeure persuadée que l'utilisation des résultats des recherches spatiales à des fins pacifiques peut contribuer sensiblement au progrès de tous les pays, en particulier des pays en développement.

27. Dans son rapport, le Comité fait observer que les avantages retirés des vols spatiaux dans les domaines les plus divers ont une importance énorme pour le développement de l'humanité, et que leur utilisation plus large contribuera à réserver l'espace extra-

atmosphérique à des fins pacifiques. L'Inde partage entièrement cette conclusion du Comité.

28. Le Comité a progressé sensiblement dans l'application des recommandations d'UNISPACE III. Il a créé un groupe de travail chargé de rédiger un rapport sur ce thème à l'Assemblée générale, et, à ce propos, l'Inde appuie la recommandation tendant à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale un point intitulé « Examen de l'application des décisions de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ».

29. L'Inde est satisfaite des travaux des deux sous-comités ainsi que des activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales malgré des difficultés budgétaires et, dans l'ensemble, soutient les orientations prioritaires du programme.

30. S'arrêtant sur les réalisations concrètes du programme spatial indien au cours de l'année passée, l'orateur fait observer que la coopération internationale y représente un élément important. En particulier, l'Inde a signé la Charte internationale « L'espace et les catastrophes mondiales » et a conduit à Bangalore, en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, un stage pratique sur le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage; le Centre régional d'enseignement des sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique poursuit ses activités avec succès : 340 scientifiques de 39 pays ont utilisé ses services.

31. Convaincue que les techniques spatiales peuvent jouer un rôle vital dans son développement national, l'Inde déploie des efforts concrets aux fins de leur développement et de leur application pratique, tout en demeurant attaché aux principes de l'utilisation pacifique de l'espace et de la coopération internationale. Elle est persuadé que l'ONU, par le biais du Comité, continuera à développer plus avant la coopération internationale dans ce domaine d'une l'importance exceptionnelle.

32. **M. Mohammad** (Malaisie) dit que son pays soutient pleinement une stratégie conformément à laquelle les utilisations pacifiques de l'espace sont axées sur la réalisation des objectifs du développement, en particulier des pays en développement, dans des domaines comme le renforcement de l'infrastructure des communications, la gestion des catastrophes

naturelles, l'éducation, l'agriculture, la protection de l'environnement et l'exploration des ressources naturelles, et il demeure attaché au développement progressif des techniques spatiales. Cela ressort en particulier du fait que les recherches spatiales ont été incorporées dans le projet du troisième plan de développement économique à long terme du pays en tant que composante clef de l'édification d'une société basée sur la science.

33. Dans le cadre du programme national de télédétection, la Malaisie exécute un programme d'utilisation rationnelle des ressources et de protection de l'environnement; elle est également en train de construire une station terrienne qui captera les données de satellite en temps réel.

34. Notant qu'il faut prévenir la militarisation de l'espace et le déploiement d'armes dans ce milieu, l'orateur s'inquiète des activités de mise au point et d'essai d'armes spatiales, qui peuvent compromettre le progrès économique et social et détruire le système actuel de sécurité internationale.

35. Appuyant la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des sciences et techniques spatiales, la Malaisie partage ses réalisations avec tous les pays. Elle contribue également au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Depuis 1990, le centre malaisien de télédétection exécute plusieurs programmes bilatéraux et multilatéraux liés au transfert de technologies malaisiennes en matière de micro-ondes.

36. Aux fins d'une meilleure utilisation des moyens permettant de placer des engins spatiaux sur une orbite para-équatoriale, la Malaisie collabore avec les États-Unis dans la mise au point d'un prototype d'engin pour la mise sur orbite une petite charge utile (SPORT). L'utilisation de ces engins permet des lancements plus fréquents, et comme ces lanceurs sont plus fiables, le succès sera plus probable et les frais d'assurance seront moindres. Le lancement du premier de ces engins, dont l'élaboration a déjà duré près de deux années, est prévu pour la fin de 2003.

37. Étant donné le lancement réussi des premiers satellites de télécommunications régionaux MEASAT-1 et MEASAT-2, qui assurent une couverture optimale du territoire de l'Asie de l'Est, la Malaisie envisage de lancer quatre satellites supplémentaires de cette série. La fabrication du MEASAT-3 a déjà commencé, et il

s'agit d'un satellite de nouvelle génération qui présente des caractéristiques d'exploitation supérieures à celles de ses prédécesseurs.

38. La Malaisie se félicite des efforts visant à créer des centres d'enseignement des sciences et des techniques spatiales auprès des établissements universitaires des pays en développement. Dans ce contexte, la Malaisie envisage d'organiser des programmes d'études en la matière et a déjà commencé la construction d'un observatoire mobile destiné à l'enseignement et à la pratique.

39. La Malaisie s'emploie également à créer un site Web pour aider les enseignants et les étudiants en astronomie. Outre un laboratoire astronomique virtuel, ce site offrira un enseignement virtuel, y compris des manuels et des examens.

40. Pour terminer, l'orateur fait observer que la Malaisie continuera à appuyer la coopération internationale dans tous les domaines d'activité du Comité tout en poursuivant le développement de son propre potentiel.

41. **M. Elfarnawany** (Égypte) remercie le Président du Comité d'avoir présenté des informations sur l'application des recommandations d'UNISPACE III. Il faut reconnaître que le Comité joue un rôle de premier plan en ce qui concerne le renforcement de la coopération internationale touchant l'exploration et les utilisations pratiques de l'espace dans l'intérêt de l'humanité. Il y a lieu de s'enorgueillir des travaux accomplis par le Comité au cours des 40 dernières années dans les domaines scientifique et technique et juridique, ainsi que de son élaboration de principes essentiels qui garantissent que tous les pays puissent participer, sans discrimination, aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

42. Les travaux du Sous-Comité juridique en faveur de l'application des cinq traités qui régissent l'utilisation de l'espace et énoncent les principes juridiques connexes portent également à l'optimisme.

43. Désireuse de contribuer à l'application des recommandations d'UNISPACE III et de la Déclaration de Vienne, l'Égypte a participé aux travaux de quatre équipes. La délégation égyptienne soutient la proposition tendant à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale un nouveau point consacré à l'examen de l'état de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

44. La délégation égyptienne tient à souligner la grande importance qu'il y a à ce que les applications des techniques spatiales facilitent la réalisation des plans de développement des pays en développement et des pays les moins avancés. Elle se félicite de l'intervention prononcée par le Président du Comité au Sommet mondial pour le développement durable.

45. En vue d'aider les pays en développement à renforcer leur potentiel en matière de recherche scientifique et d'utilisation des techniques spatiales, l'Égypte invite les États Membres à examiner favorablement la recommandation tendant à couvrir les dépenses des pays les moins avancés afférentes à leur participation aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires (voir A/57/20, par. 33).

46. L'Égypte a créé un conseil des sciences et techniques spatiales chargé d'élaborer un programme national pour les applications des techniques spatiales dans les domaines suivants : télédétection aux fins des recherches sur les zones désertiques; création d'une base scientifique en Égypte; exploitation des avantages offerts par différents aspects de la coopération internationale en vue de l'élaboration d'un programme spatial en Égypte; utilisation des réalisations des sciences et techniques spatiales pour le développement des différents secteurs de l'économie nationale.

47. L'Égypte s'associe aux pays qui se sont prononcés en faveur de l'admission de l'Algérie et de la Jamahiriya arabe libyenne en tant que membres du Comité.

48. **Mme Rusu** (Roumanie) dit que la délégation roumaine, tout en faisant sienne pleinement la déclaration faite par le représentant du Danemark au nom de l'Union européenne, souhaite communiquer des informations importantes concernant le programme spatial national. En septembre 2001, l'agence spatiale roumaine a commencé la réalisation d'une série de nouveaux projets liés à la politique et à l'infrastructure spatiales et aérospatiales, aux recherches spatiales, aux applications des techniques spatiales et aérospatiales et aux avantages connexes. Fin 2002 on achèvera la construction, à Bucarest, d'un parc de technologie spatiale et aérospatiale qui abritera toute une série d'organismes de recherche scientifique et d'entreprises industrielles. Au printemps 2002, on a créé plusieurs centres travaillant dans le domaine des sciences spatiales et des applications des techniques spatiales, y compris l'astrophysique à grande énergie, les calculs

électroniques parallèles, les liquides complexes en situation de microgravitation, l'agriculture de précision et l'application des techniques spatiales en médecine et en santé. À titre d'exemple de l'attachement de la Roumanie à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, on peut mentionner la participation de scientifiques roumains à l'organisation de plusieurs missions spatiales internationales dans le cadre de l'Agence spatiale européenne (ASE), et la coopération entre l'Agence spatiale roumaine et les agences spatiales des États-Unis et du Japon.

49. La Roumanie a obtenu des succès importants dans l'utilisation des communications spatiales, des données de télédétection de la Terre et des systèmes mondiaux de navigation par satellite, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des risques sismiques dans la région de Bucarest, la prévention et la gestion des catastrophes naturelles, la télé-médecine, l'interférométrie appliquée à l'étude de la mer Noire. L'orateur met en relief en particulier la coopération avec le Centre national français de recherches spatiales en matière d'agriculture de précision.

50. Au cours de l'année passée, le Roumanie a continué à renforcer sa coopération avec l'ASE en vue d'une intégration plus poussée de son potentiel en matière de recherche et d'industrie spatiales dans les programmes européens. Le Gouvernement roumain participe directement à la réalisation du cinquième programme-cadre de la Commission européenne et entend présenter plusieurs projets pour le sixième programme, en particulier dans le contexte d'initiatives européennes comme « Galilée » et GMES.

51. La Roumanie accorde une attention exceptionnelle à l'assistance fournie aux pays en développement dans le domaine de l'application des techniques spatiales, afin que les réalisations de la science et de la technologie spatiales puissent profiter à l'ensemble de l'humanité. Des experts roumains collaborent avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en aidant l'Azerbaïdjan à créer son propre système d'information sur les ressources en terre; ils ont fourni également des services consultatifs à l'Angola dans le cadre des manifestations organisées l'année passée à l'occasion de l'éclipse totale du soleil.

52. Persuadée que les applications des techniques spatiales jouent un rôle important dans le

développement durable de tous les pays et de toutes les régions du monde, la Roumanie a participé au colloque sur l'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable organisé par l'ONU et l'ASE en 2002 en Afrique du Sud.

53. Pour terminer, l'orateur dit que la Roumanie continuera à accorder une attention particulière à l'élargissement de la coopération internationale et régionale en matière spatiale. À ce propos, l'orateur fait observer que le réseau d'enseignement et de recherche scientifique en matière spatiale pour l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et du Sud-Est fera une contribution considérable à la stabilité et au développement de toute cette région. Consciente de la grande importance de la formation en matière de sciences et de technologie spatiales, l'Agence spatiale roumaine a mis au point à l'intention de ce réseau un programme de formation d'une durée d'un an.

54. **M. Chaudhry** (Pakistan), notant avec satisfaction les progrès accomplis dans l'application des recommandations d'UNISPACE III, expose la position de sa délégation concernant les questions examinées par le Comité. S'agissant des moyens d'assurer que l'espace continue à être utilisé à des fins exclusivement pacifiques, l'orateur dit que la militarisation de l'espace est une tendance dangereuse qu'il faut contrer à tout prix. Cette question relève de la compétence du Comité puisque les activités militaires se répercutent sur la coopération internationale touchant l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace. Les pays disposant d'un grand potentiel spatial peuvent faciliter la réalisation de l'objectif commun consistant à prévenir la course aux armements dans l'espace. Pour cette raison, l'orateur estime qu'il faut signer une convention globale destinée à prévenir la course aux armements dans l'espace et exprime son appui aux projet sino-russe intitulé « Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux » distribué à la session de la Conférence de désarmement tenue en 2002.

55. Plus loin, l'orateur souligne qu'il est très important que tous les pays, en particulier les pays en développement, jouissent d'un accès équitable à l'orbite géostationnaire compte tenu de leurs besoins et de leurs possibilités limitées en matière de ressources et de technologie. De l'avis de l'orateur, le Comité est l'organe compétent pour l'examen ultérieur de cette

question en vue de l'élaboration de concepts juridiques et techniques relatifs à l'orbite géostationnaire. Outre la question controversée du droit des États sur l'orbite géostationnaire, il faut également étudier les aspects juridiques et techniques. La question de l'accès à l'orbite géostationnaire doit également être examinée en coordination avec l'Union internationale des télécommunications.

56. Le Pakistan attache aussi une grande importance à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, car il est nécessaire de distinguer les espaces aérien et extra-atmosphérique et de parvenir à une plus grande sécurité juridique dans l'espace. L'adoption d'un questionnaire révisé concernant les aspects juridiques possibles des objets aérospatiaux représente un pas important à cet égard. Ce questionnaire permettra de mieux comprendre la question relative à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

57. Passant à la question de la télédétection, l'orateur dit que les principes relatifs à la télédétection de la Terre, adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/65 du 3 décembre 1986, gouvernent les activités de télédétection et servent de garantie contre l'abus de cette technique au détriment d'autres États. Le Pakistan appuie la proposition tendant à incorporer ces principes dans un document juridique plus contraignant et souligne qu'il faut donner aux pays en développement accès aux données de la télédétection.

58. L'orateur signale que le Pakistan continue de s'inquiéter de la question des débris spatiaux. Il se félicite du rapport sur le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage et appelle attention sur la possibilité d'utiliser l'espace aux fins de la mise en place de l'infrastructure des communications pour un système d'alerte rapide et de réduction des risques posés par des catastrophes naturelles.

59. L'orateur dit que tous les pays doivent être à même de tirer parti des avantages de la science et de la technologie spatiales et qu'il est essentiel d'intensifier les efforts en faveur de la diffusion des données de satellites et de la formation des cadres. À ce propos, il souligne qu'il faut accroître les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

60. Pour terminer, l'orateur réaffirme l'attachement du Pakistan à la mise en oeuvre de la Déclaration de

Vienne en ce qui concerne le développement de la coopération entre les États Membres dans le domaine de la science et de la technologie spatiales et de l'utilisation commune, sans discrimination, des avantages découlant des recherches spatiales.

La séance est levée à 11 heures.